



En visio conférence – Lundi 22 mars 2021 – 18h30

Présidence : Alain BUTTÉ

Présents : Didier BALLEREAU, Ghislaine BARBOSA, André BENHENNA Liliane BILLON, Franck BONNAUD, Pascale BRIQUET, Jérôme BRU, Virginie CHEVREL-BRÉARD, Marylène DUVAL, Dominique FOURNET, François GOUEFFON, Sylviane GOURDON, Marie-France GOUSSARD, Bruno KONCZYLO, Laurent MARIN, Virginie OLESKOW, Dominique PLÉE, Patrice ROGER.

Présidents Comités : Olivier BOUVET, Jean-Baptiste BREJAUD, Vincent CHEVRON.

Présidents Commissions : Philippe GAVEAU, Maryline PLÉE.

CTS : Christophe LETELLIER.

Cadres de la Ligue : Sylvie LORDET, Xavier BRUGERRE,

Excusés : Virgile AMIOT, Jérémy BONTEMPS, Fabienne MACHU, Stéphanie MALLET, Goal-Maël TANGUY, David TAVERNE.

Absent : Guillaume GAUTHIER, Gilles PRONO.

La réunion débute à 18h35

Alain BUTTÉ souhaite la bienvenue à tous et à toutes, il constate qu'il est toujours aussi difficile de faire de l'athlétisme et espère revoir bientôt des jours meilleurs.

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

À ce jour nous n'avons pas d'informations particulières de la FFA, un Bureau Fédéral a eu lieu le 18 mars 2021, mais nous n'avons aucun retour.

Didier BALLEREAU nous informe que selon les informations reçues de la CSO nationale, la reprise des compétitions nationales ne se ferait pas avant le 1^{er} juin 2021.

Dominique PLÉE nous indique qu'il a été demandé une « petite ouverture » afin que des athlètes non-inscrits sur les listes ministérielles puissent participer à des compétitions. Nous sommes dans l'attente d'une réponse : une jauge de 30 % des athlètes listés pourrait être retenue, ce qui équivaut pour la Ligue à environ 45 athlètes susceptibles de participer à des compétitions.

Les interclubs seraient repoussés soit fin juin ou à l'automne sous forme d'interclubs toutes catégories. La Coupe de France des spécialités qui devait se dérouler le 24 et 25 avril 2021 est reportée.

Les Championnats de France estivaux prévus fin juin et en juillet sont à ce jour maintenus.

2 – POINT FINANCIER

Trésorerie

François GOUEFFON fait le point sur la trésorerie au 20 mars 2021.

- Compte courant : 44 358,24 €
- Livret partenaire : 240 000,00 €
- Indemnités de fin de carrière : 31 005,27 €
- Tonic OBNL : 250 000,00 €
- Livret bleu : 80 550,93 €
- Soit un disponible de 645 914,44 €.

Pour le compte Tonic OBNL, 200 000,00 € ont été remboursés en février. Conformément à la décision prise en Comité Directeur du 11 janvier 2021, il a été replacé 250 000,00 € pour 3 ans sur ce compte.

En février a été réglé la labellisation des clubs.

Compte de résultat 2020

Le budget prévisionnel était de 1 063 000 €.

Le montant des produits s'élève à 890 255 € contre 1 071 385 € en 2019 et celui des charges à 811 322 € contre 1 055 449 € en 2019, ce qui fait ressortir pour l'année 2020 un excédent de 78 933 €.

La baisse des produits est due principalement à la baisse des licences et à la participation aux stages, celle des charges par les déplacements et les reversements aux Comités ou à la FFA de la part revenant sur les licences ainsi que de la diminution des charges, liées au COVID 19, sur les salaires du personnel. Par contre, dans les charges nous notons une augmentation du poste « aide aux organisations », suite aux aides apportées aux Clubs à l'été 2020.

Pour cette année 2020, les pénalités appliquées aux 4 clubs (Dreux ACA-Chartres MMA Sport Entreprise-GORIRLA OCR ACADEMY et Éveil de Contres) non représentés à l'Assemblée Générale du 07/11/2020 ont été annulées.

Sylvie LORDET précise que le Commissaire aux Comptes à demander de comptabiliser au débit du compte « Charges de Personnel » les aides pour le chômage partiel d'un montant de 21 045,00 € et au compte « Subventions d'exploitation » les aides de l'URSAF d'un montant de 14 358,00 €, les sommes perçues suite au COVID 19. Par ailleurs la somme de 1 500,00 € non-utilisée en 2020 sur la subvention reçue du CROS est comptabilisée dans le compte « Dotations aux amortissements », ce reliquat de subvention doit être utilisée avant fin juin 2021, Xavier BRUGERRE précise qu'il s'agit d'une action liée à la mise en place du projet sur la citoyenneté et la lutte contre les violences.

Bilan 2020

Le bilan est équilibré pour un montant de 811 977 €. La trésorerie nette est de 430 189 € et le fonds de roulement de 409 083 €, il représente 320 jours de fonctionnement de la Ligue.

Le compte de résultat 2020 et le bilan sont validés par la Sté ORCOM, Commissaires aux Comptes.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte de résultat et le bilan pour la présentation à l'Assemblée générale.

Cotisation des Clubs

Le Bureau exécutif réuni le 15 mars 2021 à proposer de maintenir les cotisations 2020-2021 pour l'année 2021-2022 à savoir :

- Cotisation fixe par club : 100 € et partie variable de
- 29 € pour les licences « Découvertes, Compétitions et Athlé Entreprises »
- 19 € pour les licences « Encadrement »
- 8 € pour les licences « Santé Running »

Une discussion est engagée entre les participants : doit-on baisser le prix de la cotisation ce qui représenterait environ 5 € par licence ou apporter une aide aux clubs et aux athlètes ?

La décision prise est de présenter aux Clubs lors de l'Assemblée Générale, le maintien actuel des cotisations, en argumentant cette décision.

La proposition est soumise au vote : résultats 17 voix pour, 2 abstentions.

Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel est établi en tenant compte d'une baisse des licences d'environ 9%. Le budget présenté (hors reversement à la FFA et aux Comités) est de : 458 000,00 € contre 563 000,00 € en 2020. Dans ce budget, suite à la proposition faite par la Commission de la Haute Performance l'aide aux athlètes passe de 20 000,00 € à 32 000,00 €. La signature du contrat de partenariat de 4 000,00 € avec le Crédit Mutuel est en cours.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité pour présentation à l'Assemblée Générale.

3 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE

Celle-ci est prévue le 24 avril à Neuvy sur Barangeon. À ce jour, il paraît difficile de pouvoir réunir 120 à 130 personnes dans un amphithéâtre. Deux options sont envisagées :

- 🚩 1^{ère} option : la repousser sachant que compte tenu de l'Assemblée Générale de la FFA les 18 et 19 juin, celle-ci doit se dérouler avant le 1^{er} juin.
- 🚩 2^{ème} option : garder la date du 24 avril en visio-conférence.

Après échange, Il semble difficile de pouvoir l'organiser en mai donc à l'unanimité des membres présents, il est convenu de la maintenir en visio-conférence. Par contre, celle-ci se déroulera le lundi 26 avril à partir de 18 h, Alain BUTTÉ étant indisponible le samedi 24 avril. L'ordre du jour est le suivant :

- 18h00 Vérification des présents par la Commission Régionale des Statuts et Règlements.
- 18h40 Publication de l'état des clubs présents et annonce du quorum.
- 18h45 Ouverture de l'Assemblée Générale.
- 18h50 Intervention de M Alain BUTTÉ Président de la Ligue.
- 19h00 Approbation du PV de l'Assemblée Générale de la Ligue du 7 novembre 2020 en visio-conférence.
- 19h15 Bilan financier : approbation des comptes de l'exercice 2020 (Bilan et compte de résultat) ; affectation du résultat de l'exercice 2020 ; vote de la cotisation des clubs 2021-2022 ; rapport du commissaire aux comptes ; présentation et vote du budget prévisionnel 2021.
- 20h15 Rapport d'activités de Marie-France GOUSSARD, Secrétaire Générale et bilan sportif présenté par le CTS et les agents de développement.
- 20h30 Interventions des personnalités.

4 – PSF 2021

Dominique PLÉE présente le projet.

Pour les Clubs

- Respect du principe d'obligation de licencier tous les adhérents du club.

- Posséder au moins un label dans un des 4 secteurs d'activités (Education Athlétique, Forme & Santé, Running, Stade).
- Fournir le projet sportif du club à jour.
- Les actions sont à réaliser entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Les types d'actions éligibles sont :

- Actions de relance d'activité en période COVID et post COVID (Format de rencontre innovant, animation club, etc...).
- Actions prioritaires inscrites dans le plan de développement fédéral.
 - ✚ Secteur STADE : Stages sportifs, événements initiation et découverte, journée de promotion et d'animation.
 - ✚ Secteur EDUCATION ATHLETIQUE : Jeux Bouge ! Pass'Athlé, Kinder Athletics Day.
 - ✚ Secteur RUNNING : Run2K Challenge, mise en place de parcours permanent, stages sportifs.
 - ✚ Secteur FORME & SANTE : Journée nationale de la marche nordique, sport sur ordonnance, sport en entreprise.

Les clubs peuvent faire deux actions maximum dans deux secteurs différents ou une au minimum, ils ont la possibilité d'en faire une troisième dans le cadre du plan de développement fédéral.

Pour les Comités :

- Être à jour des obligations statutaires et réglementaires fédérales.
- Avoir un plan de développement à jour.
- Les actions sont à réaliser entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Les types d'actions éligibles à la demande de subvention sont :

- Opération jeunes moins de 16 ans
- Opération grands publics (accès à la pratique et/ou des publics défavorisés...)
- Action en relation avec le monde scolaire (Ecoles et collèges en priorités)
- Action visant à promouvoir le sport santé ou sport en entreprise (en lien avec les clubs)
- Action en faveur de l'accompagnement des clubs.
- Autres actions :
 - ✚ Toutes autres actions d'initiatives comité parmi celles du plan de développement fédéral ou régional ou d'intérêt général dans chacun des 4 secteurs d'activités
 - ✚ Action visant à lutter contre tout type de déviances dans le sport (dopage, harcèlement, radicalisation...).
- Nombre d'actions par comité :
 - ✚ 2 actions minimum (dans des secteurs différents).
 - ✚ 4 actions maximum

Dès que la campagne sera lancée les clubs seront avisés et il sera organisé 1 ou 2 réunions en visio-conférence pour communiquer les informations sur la présentation du document.

5 – REPRISE SAISON ESTIVALE

Aujourd'hui sur un stade, il y a possibilité de faire des entraînements contrôlés. Christophe LETELLIER et Didier BALLEREAU ont préparé un projet afin de faire reconnaître des performances valides qui exceptionnellement, pour cette année, permettraient aux athlètes de se qualifier à un Championnat.

Le projet est établi en respectant les règles actuelles, format court, pas de brassage entre les clubs ni dans les activités. Le but est d'organiser des sessions sur 1 ou 2 sites dans chaque département avec des épreuves officielles mesurées ou chronométrées par un jury qualifié et de multiplier ses sessions avec des épreuves différentes afin de permettre à un grand nombre d'athlètes de participer.

Ci-dessous les règles sanitaires et le règlement général (dans l'attente des autorisations gouvernementales)



Règles sanitaires AVANT la session piste:

- Toute personne présentant des symptômes évocateurs de COVID (Toux, fièvre, courbatures anormales, syndrome grippal, perte du goût ou de l'odorat, maux de tête symptômes digestifs...) qui débiteraient avant l'arrivée au stade ne doit pas venir à la session de prise de performances. Elle devra consulter son médecin traitant ou le cas échéant s'isoler et réaliser un test PCR dès l'apparition des symptômes. Si les symptômes s'aggravent pendant cette période d'isolement, elle devra consulter son médecin.
- **Chaque athlète devra remplir un formulaire sur une plateforme (Google Form)** et mentionner ses coordonnées ainsi que celle de son entraîneur et/ou son accompagnant.
- L'objectif est de pouvoir faire le **Tracing-Covid** en cas de sujet positif ou contact durant la session de prise de performance ou juste dans les jours suivants.



Règles sanitaires à appliquer PENDANT LA PRISE DE PERFORMANCE sur le stade:

- **Le port du masque sera OBLIGATOIRE** pour tout le monde.
- Seuls les athlètes et le jury (avec masque) sont autorisés sur la piste.
- Les entraîneurs devront rester dans des zones dédiées.
- Pas d'accompagnateurs autorisés dans l'enceinte du stade.
- Piste : les athlètes devront respecter les consignes du jury et le sens de circulation afin d'éviter de se croiser.
- Zone d'échauffement à l'extérieur les athlètes devront respecter les règles de distanciation sociale et limiter les regroupements de plus de 6 personnes.
- Entre les différents lieux, la distanciation sociale de 2 m sera de rigueur.
- Tout cela, afin de limiter le flux de personnes dans l'enceinte du stade et de respecter la jauge de max de **60** personnes par session.



Règlement général:

- Un ou deux site par département, stade fermé, jauge maximum de 60 personnes par session.
- Registre de toutes les épreuves jusqu'au 3000 m en course, tous les concours par roulement suivant les sessions.
- **Inscription au préalable auprès du comité organisateur.**
- Prise de performances officielles ou compétitions à partir du ?????, toute les 2 semaines.
- **Chaque session accueille uniquement un club, groupe de 15 maximum par spécialité, performances certifiées par un jury qualifié et officiel.**

Sessions de courtes durées avec limitations de brassages et respect du couvre feu.



6 – PAROLE AUX COMITÉS

- Comité du Cher

Franck BONNAUD : Compte tenu de la situation sanitaire les Clubs ont organisé des compétitions virtuelles, il constate une perte de motivation des athlètes, le stage prévu pour les jeunes a été annulé, à défaut mise à disposition de l'Agent de développement auprès des Clubs pour organiser des mini stades, l'Assemblée Générale est prévue le 16 avril en visio-conférence, dès qu'il sera possible ouverture des courses sur route, démarchage auprès des Entreprises pour le Sport athlé santé.

- Comité de l'Eure et Loir

Vincent CHEVRON : Pendant la crise on a essayé de garder des liens avec les Présidents de Clubs, la Commission des Jeunes a organisé un défi jeunes « courses » chronométré, un classement a été établi et des récompenses seront remises par le Comité, 2 co-Présidents assure la présidence de la Commission Running.

- Comité de l'Indre

Jean-Baptiste BREJAUD : Un mail a été adressé aux Présidents de Clubs leur demandant l'état des lieux et leurs attentes pour la reprise, aucune réponse, le projet de reprise préparé par Christophe et Didier a été présenté aux Clubs, ceux-ci sont satisfaits tout en précisant qu'il va falloir être rigoureux pour l'organisation, une crainte subsiste pour les jurys, 4 dates de rencontres sont déjà programmées.

- Comité de l'Indre et Loire

Olivier BOUVET : Situation difficile depuis octobre-novembre, l'Assemblée Générale a eu lieu le 27 février, un contact est pris avec les Clubs pour relancer une équipe et constituer les diverses commissions, la Commission des Jeunes est en cours de constitution, la Commission Running vient d'élire son Président. Des clubs ont participé aux différents challenges virtuels mis en place.

- Comité du Loir et Cher

Virginie OLESKOW en remplacement de David TAVERNE : Une nouvelle trésorière a été élue Marie-Laure GAVEAU pour remplacer Jean-Pierre MARECHAL trésorier depuis 1996 avec une petite

interruption de 4 ans où il fut président du CD41. Le comité en profite pour le remercier. Les clubs sont restés actifs malgré les conditions sanitaires avec l'organisation de test interne pour les catégories de minimales à seniors et des animations pour les EA-PO. Adaptation des créneaux d'entraînement. Plusieurs clubs proposent des séances en TABATA en visio-conférence. Le comité et la dynamique de la Commission des Jeunes ont proposé le maintien de l'organisation d'interclub BE-MI en interne. Le 1^{er} tour a eu lieu en Février-Mars, le second se terminant début Mai. Belle participation de l'ensemble des clubs (207 participants). Organisation à Marolles d'une animation interne à l'EVMA : ANIM'CROSS, qui a réuni 40 enfants. Cette organisation a été coordonnée avec la ligue (présence de Goal-Mael) et du CD41 avec l'implication du Conseiller territorial départemental.

- Comité du Loiret

Pascale BRIQUET en remplacement de Jérémy BONTEMPS : Pas beaucoup d'activités, un défi virtuel a eu lieu pendant le confinement de novembre, l'Assemblée Générale a eu lieu le 27 février en visio-conférence et les différents votes par correspondance, en définitive peu de clubs ont participé.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sylviane GOURDON veut proposer à tous les coaches marche nordique de la Ligue un stage animé par un éducateur spécialiste. Celui-ci peut se déplacer sur un week-end en mai à Tours, le coût de la formation est de 1 200,00 € + ses frais de déplacements et d'hébergement. Pour les coaches le stage se déroule sur 1 journée. Un accord de principe est donné par Dominique PLÉE.

Patrice ROGER demande à tous les Présidents de Comités présents de lui fournir un état des lieux des personnes désirant suivre une formation d'officiels.

Bruno KONCZYLO rappelle que pour cette mandature, il a été créé une Commission de la Haute Performance, et suite à la 1^{ère} réunion il a été décidé de revoir l'aide financière aux athlètes. Christophe LETELLIER précise que les critères d'attribution sont modifiés (voir note en annexe) et qu'il est instauré la signature tripartite (Athlète-Ligue-Club) d'une convention annuelle reconductible pendant 4 ans à condition que les critères soient maintenus. Il présente un tableau des athlètes concernés.

Dominique PLÉE demande que ce tableau soit transmis aux membres du Comité Directeur et Présidents de Comités pour validation avec un retour pour le lundi 29 mars 2021.

La réunion se termine à 21h45

Le Président
Alain BUTTÉ

La Secrétaire Générale
Marie-France GOUSSARD
Avec l'aide de Virginie OLESKOW
Secrétaire Adjointe

ANNEXE

Note d'accompagnement du projet de bourses

La Commission Régionale de la Haute Performance (CRHP) lors de sa première session a acté la nécessité de poursuivre l'aide sous forme de bourses aux athlètes de la ligue.

Afin de montrer un accompagnement fort de la ligue vers les meilleurs athlètes, la CRHP a souhaité :

- Augmenter le montant des bourses sur la durée de l'Olympiade avec la mise en place d'un système de bonus en fonction des critères définis ci-dessous (année N-1 retenue),
- Augmenter le nombre d'athlètes bénéficiaires et simplification de la procédure d'attribution par la mise en place d'une convention reconductible chaque année.

Cela se traduira par :

- Une augmentation significative du budget alloué (12 K€ en 2020 contre 32 K€ en 2021),
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires (23 en 2020 contre 50 en 2021).

Critère 1 : Inscription sur listes ministérielles (FFA, FFSA et FFH) :

- ✓ **100 points** : Athlète inscrit sur listes ministérielles Elite, Sénior ou Relève
- ✓ **80 points** : Athlète inscrit sur listes ministérielles Espoir ou Collectifs Nationaux

Critère 2 : Sélection et bilan mondial :

- ✓ **100 points** : Top 16 mondial de sa catégorie d'âge, top 8 mondial en relais ou podium en grand championnat (**JO ou monde**)
- ✓ **80 points** : Sélection en Equipe de France en grand championnat de sa catégorie d'âge
- ✓ **50 points** : Sélection en Equipe de France au championnat d'Europe de sa catégorie d'âge ou FOJE
- ✓ **30 points** : Réalisation d'un standard de qualification sans sélection en Equipe de France
- ✓ **20 points** : Sélection en Equipe de France sur un match

Critère 3 : Championnat de France :

- ✓ **50 points** : Champion de France Elite été
- ✓ **25 points** : Podium Elite été
- ✓ **40 points** : Champion de France jeune été
- ✓ **30 points** : Champion de France hiver
- ✓ **20 points** : Podium France jeune été
- ✓ **10 points** : Podium France hiver

Critère 4 : Structure d'entraînement :

- ✓ **50 points** : Structure fédérale hors ligue
- ✓ **20 points** : Structure club de la ligue
- ✓ Pas d'attribution de points pour les athlètes inscrits sur les structures Pôle Espoir ou CNET de la Ligue car ils bénéficient de la gratuité aux accès.

Il est à noter que les points ne sont pas cumulatifs au sein d'un même critère, seul le nombre maximum est retenu. Le total des points correspond à la somme des points accordés par critère.

Attention : Pour l'année 2021 et compte tenu du contexte sanitaire les critères « Sélection » et « Championnats » couvrent la saison estivale 2019 et la saison hivernale 2020.

Concordance Points / Bourses :

- ✓ En dessous de 61 points : **150 €**
- ✓ Entre 61 points et 80 points : **250 €**

✓ Entre 81 points et 100 points :	400 €
✓ Entre 101 points et 150 points :	1 000 €
✓ Entre 151 points et 200 points :	1 500 €
✓ Entre 201 points et 249 points :	2 000 €
✓ Au-dessus de 249 points :	3 000 €

Stages organisés par la Ligue :

- ✓ **Gratuité** du stage pour les athlètes inscrits sur liste ministérielle
- ✓ Prise en charge à **60 %** par la Ligue du coût du stage pour les athlètes finalistes au France
- ✓ Prise en charge à **40 %** par la Ligue du coût du stage pour les athlètes qualifiés au Championnat de France ou répondant aux critères « athlé2028 »
- ✓ Pas de prise en charge par la Ligue du coût du stage pour les autres cas